



Nancy, le lundi 15 mars 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Session du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle Lundi 22 et mercredi 24 mars 2021

A suivre en direct live depuis le site internet www.meurthe-et-moselle.fr

Les élus et les élus du conseil départemental seront réunis en session publique le lundi 22 mars 2021 de 9 h 30 à 12 h et le mercredi 24 mars 2021 de 9 h 30 à 16 h 30. Compte tenu de la crise sanitaire, cette session sera organisée avec des élus et des élus en présentiel et d'autres en distanciel. Le public n'aura pas accès à cette session en présentiel mais pourra suivre les débats en direct. Diffusion sur le site internet du conseil départemental, www.meurthe-et-moselle.fr.

Parmi les points à l'ordre du jour : la prolongation du schéma départemental de de l'autonomie (personnes en situation de handicap et personnes âgées), les fonds départementaux liés à la crise sanitaire (fonds de relance et fonds exceptionnel de solidarité), le soutien du département aux projets citoyens d'énergie renouvelable, coopération entre le conseil départemental et les chambres consulaires (CCI, chambre des métiers et chambre d'agriculture), l'expérimentation du cumul du RSA et de revenus d'activités (conduite en Meurthe-et-Moselle pour les emplois saisonniers dans l'agriculture et pour recruter des aides à domiciles dans les services d'aide à domicile conventionnés avec le Département) et le soutien aux missions locales.



Didier JACQUOT
Relations presse & Magazine Meurthe-et-Moselle
Direction de la Communication
06 03 22 20 58 / 03 83 94 54 74

Salle de presse : <http://meurthe-et-moselle.fr/salle-de-presse>
Twitter CD54 : <https://twitter.com/Departement54>